

## Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 20 novembre 1868

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Favre, Jules \(1809-1880\)](#) est destinataire de cette lettre

[Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (10)

Collation 2 p. (85r, 86r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 20 novembre 1868, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/10949>

Copier

# Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [20 novembre 1868](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination Inconnu

## Description

### Résumé

À propos de la liquidation de la communauté de biens des époux Godin-Lemaire. Godin évoque la disparition de Lecoq de Boisbaudran. L'arrêt de la cour d'Amiens constraint Godin à verser 700 000 F à Esther Lemaire mais Favre lui a fait valoir qu'il serait imprudent de verser la somme « sans des garanties du remplacement de la part de Mme Godin ». Godin craint qu'il n'obtiendra pas ces garanties ; à son avis et à l'avis d'Alphonse Delpech, il serait prudent de verser la somme. Godin demande conseil à Favre.

## Mots-clés

[Actualité](#), [Consultation juridique](#), [Décès](#), [Finances personnelles](#), [Information](#), [Procédure \(droit\)](#)

### Personnes citées

- [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)
- [Gauchet \[monsieur\]](#)
- [Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

### Événements cités

- [Disparition d'André Lecoq de Boisbaudran \(septembre 1868, Italie\)](#)
- [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Delpech, Alphonse (1821-1902)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité

- Droit/Justice
- Politique

Biographie Avoué et homme politique né en 1821 à Perpignan (Pyrénées-Orientales) et décédé en 1902 à Amiens (Somme). Alphonse Alexandre Désiré Constance Delpech est fils du géomètre en chef du cadastre du département des Pyrénées-Orientales. Il est nommé en 1850 avoué auprès de la Cour d'appel d'Amiens. Il est ensuite président de chambre à la même cour d'appel. Il est premier adjoint au maire d'Amiens de 1875 à 1880, maire d'Amiens par intérim entre septembre 1875 et juillet 1876 puis entre avril 1879 et septembre 1880. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1892.

---

Nom Favre, Jules (1809-1880)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Droit/Justice
- Politique

Biographie Avocat et homme politique français né en 1809 à Lyon (Rhône) et décédé en 1880 à Versailles (Yvelines). Représentant du peuple en 1848 et en 1849, député de 1858 à 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre, député en 1871 et sénateur de 1876 à 1880. Il est avocat de Godin en 1863-1865 dans le procès en séparation qui l'oppose à sa première épouse [Esther Lemaire](#).

---

Nom Lecoq de Boisbaudran, André (1831-1868)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité Droit/Justice

Biographie Juriste et avocat français né en 1831 et décédé en 1868. André Paul Oscar Lecoq de Boisbaudran est docteur en droit, avocat au barreau de Paris à partir de 1853. Il est le secrétaire de l'avocat et homme politique républicain Jules Favre (1809-1880) dans les années 1860. Lecoq de Boisbaudran est membre de la Société internationale des études pratiques d'économie sociale fondée par Frédéric Le Play en 1857 à Paris. Il réside au 6, rue du Pont-de-Lodi à Paris. André Lecoq de Boisbaudran disparaît à la fin de septembre 1868 au cours d'une excursion dans les montagnes du Tessin italien.

---

Nom Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)

Genre Femme

Pays d'origine France

Activité

- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

Biographie Née en 1819 à Esquéhéries (Aisne) et décédée en 1881 à Flavigny-le-Petit (Aisne), Marie Sophie Esther Joseph Lemaire est la fille de Joseph Lemaire, cultivateur, et de Marie Gabriel Joseph, née Bévenot. Elle épouse le 19 février 1840 Jean-Baptiste André Godin avec lequel elle a un fils unique, [Émile Caius \(1840-1888\)](#). Les fonderies et manufactures d'appareils de chauffage et de cuisson d'Esquéhéries, Guise et Bruxelles portent le nom de [Godin-Lemaire](#) jusqu'en 1877, en raison de la communauté de biens des époux. En 1863, Esther Lemaire intente un

procès en séparation avec Jean-Baptiste André Godin qu'elle accuse d'adultère. La liquidation de la communauté Godin-Lemaire est prononcée en 1877. Suite à son décès en 1881, Godin peut se remarier avec Marie Moret en 1886.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/12/2021

Dernière modification le 31/05/2023

---

Guise le 20 Jan 1666 35

auquel je vous envoie deux lettres

Monseigneur

Le moins évidemment qui paraît avoir  
entendu M. le Roi à sa morte ou  
peut-être du moins qu'ont été les deux  
je pourrais me contenter de ces deux points  
secondaires de mon propos.

Le malheur ne m'a pas empêché  
d'écouter parce que je pourrais ainsi un  
conseil qui était bon au moment de  
mais affaire, mais aussi à cause  
de la propension naturelle que j'avais  
envers pour lui.

Il y a deux dernières fois où il  
est évident que M. le Roi ait été  
après l'arrêt de la mort d'Amiens l'intention  
que j'avais de me libérer de suite  
qu'il y ait l'ordre des 300 milles francs  
envers que j'étais envoiée à la  
paper. Vous mestre, fait publier que  
peut-être qu'il ait imprudemment à la faire  
faire des garanties de remplir de la  
part de M. le Roi que une demande qui  
lui ait été faite en ce sens il ne se  
répondra pas M. le Roi que des instructions  
je n'ai donc aucun espoir d'aboutir  
ainsi à un résultat que je pourrai

des preuves contre <sup>le</sup> G qui prétendait justifier une partie. Je demande si mai  
que les rues de quelques et par le b  
pour quelques malheurs.

que faire en telle circonstance le  
temps d'ici et le moment arrivera  
ou je devrai payer par le fait d  
l'assurance faire par l'assur. en le  
moment je me constraint a des intérêts  
que je ne pourrai restitué au capital formé  
que je le suis en le faire dispendible.

Le G. L'espouse croit que je devrais  
payer la partie et en faire autre.

Le G. dans la mesure de ce qui est  
possible. Je lui ai demandé si elle avait  
formé son pourvoi et il me répondre que  
dans l'opinion d'espouse n'était instruit de  
rien. Je lui ai demandé de me faire savoir si je  
devrais bien prendre un parti davantage et  
lui faire toutes ses questions.

Je vous agirai d'après mes sentiments  
bien évidens.

Le G.